

MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2025

Points délibérés au cours de cette séance

2025-01	Désignation du/de la secrétaire de séance
2025-02	Approbation du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2024
2025-03	ONF : programme de travaux et d'exploitation
2025-04	RIFSEEP
2025-05	Assurance prévoyance des agents
2025-06	Budget 2024 : analyse dépenses et recettes
2025-07	Régularisation d'acquisition LGV EST
2025-08	Subvention exceptionnelle
2025-09	Solidarité Mayotte
2025-10	Délégations du Maire
2025-11	Rapport des commissions
2025-12	Divers

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire
M. François SCHNELL, 1ère adjoint
Mme Myriam VIX, 2ème adjointe
Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ, M. Richard
ROBERT, Mme Sonia FROHN, M. Stéphane POUVIL, M. Nicolas STEPHAN, M.
Patrick BLANCHONG

M. le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à M. ENGEL – technicien de l'ONF- venu présenter le programme des travaux et d'exploitation de la forêt pour 2025. Il salue également M DOSSMANN et la personne qui l'accompagne et le présente comme l'acquéreur du « RAPPè ».

Puis il liste les absents comme suit!

Absents:

Mme Céline PINTO qui donne procuration à Mme Myriam VIX, Mme Perrine LUDWIG qui donne procuration à M. Benjamin BALTZLI, Mme Michèle PARISOT MULLER qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

Le Maire précise que la séance sera enregistrée.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LèS-SAVERNE

Il exprime, au nom du Conseil Municipal, sa compassion à Michèle PARISOT-MULLER, conseillère municipale, et à sa famille pour le deuil qui les a frappés.

Puis il remercie les bénévoles et les conseillers municipaux qui ont participé aux manifestations et réunions de travail qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil Municipal.

Il remercie également M. Richard ROBERT pour la réparation de l'autolaveuse.

2025.01.31.01 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Muriel ARON est désignée secrétaire de séance.

2025.01.31.02 - Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

2025.01.31.03 - ONF : programme de travaux et d'exploitation

M. le Maire remercie M. Frédéric ENGEL, technicien ONF, pour la sortie en forêt qu'il a organisée avec les conseillers municipaux en octobre 2024.

Il rappelle que les documents que va présenter M ENGEL ont été transmis à l'ensemble des conseillers. Puis il commente son étude sur les bilans annuels réalisée sur 11 ans.

M. ENGEL fait le bilan de l'exploitation forestière de 2024. Il répond aux différentes questions et présente le programme d'exploitation et des travaux 2025 ainsi que la situation économique du marché du bois.

M. le Maire soumet ces programmes aux conseillers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- rend un avis favorable au programme des travaux et d'exploitation 2025 présentés par M. ENGEL.

Avant de passer au point suivant, M. le Maire évoque le dossier « Rappè » suite à sa vente à M. DOSSMANN. Sa présentation est prévue au point « DIVERS ». M DOSSMANN, présent dans la salle, a été informé qu'il ne pourra pas prendre la parole. Pour lui éviter de devoir rester jusqu'au moment où le point « DIVERS » sera

parole. Pour lui éviter de devoir rester jusqu'au moment où le point « DIVERS » sera abordé, M. le Maire propose d'en parler de suite. L'assemblée est d'accord.

M. le Maire brosse alors la situation puis donne lecture des échanges de courriers, SMS et de courriels.

Après l'intervention de M. le Maire, M. DOSSMANN quitte l'assemblée.



République Française Département du Bas-Rhin MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

2025.01.31.04 - RIFSEEP

M. le Maire rappelle le principe du RiFSEEP, les étapes de sa mise en place, ainsi que les montants pour l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et pour le CIA (complément indemnitaire annuel) votés le 12/04/2024 comme ciaprès:

<u>IFSE</u>

Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant		Montant individuels annuels IFSE		
Groupes de fonctions	Emplois occupés ou fonctions exercées	Montants plafonds règlementaires	Montants planchers annuels minimum retenus par l'organe délibérant	Montants plafonds annuels maximum retenus par l'organe délibérant
		Filière administrative		
B1	Rédacteur Secrétaire de mairie	17 480 €	0€	4 000 €
C1	Adjoint Administratif	11 340 €	0€	3 000 €
		Filière technique		
t 61	ATSEM	11 340 €	0€	2 800 €
s i © 2 n a	Adjoint technique (agent polyvalent)	11 340 €	0€	2 500 €



République Française Département du Bas-Rhin **MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE**

CIA

Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant		Montant individuels annuels CIA		
Groupes de fonctions	Emplois occupés ou fonctions exercées	Montants platonds règlementaires	Montants planchers annuels minimum retenus par l'organe délibérant	Montants plafonds annuels maximum retenus par l'organe délibérant
		Filière administrative		
В1	Rédacteur Secrétaire de mairie	2 380 €	0€	2 380 €
C1	Adjoint administratif	1 260 €	0€	1 260 €
		Filière technique		
C1	ATSEM	1 260 €	0€	1 260 €
C2	Adjoint technique (ouvrier polyvalent)	1 260 €	0 €	1 260 €



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Il explique que les montants des plafonds annuels maximum pour le CIA fixés par délibération du 12 avril 2024 sont trop bas et qu'il faut les modifier comme suit :

Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant		Montant individuels annuels CIA		
Emplois occupés ou fonctions exercées	Montants plafonds règlementaires	Montants planchers annuels minimum retenus par l'organe délibérant	Montants plafonds annuels maximum retenus par l'organe délibérant	
F	ilière administrative			
Rédacteur Secrétaire de mairle	17 480 €	0€	5 244 €	
Adjoint administratif	11 340 €	0€	3 402 €	
	Filière technique			
Atsem	11 340 €	0€	3 402 €	
Adjoint technique (ouvrier polyvalent)	11 340 €	0€	3 402 €	
	s au sein des pes de fonctions gane délibérant Emplois occupés ou fonctions exercées F Rédacteur Secrétaire de mairie Adjoint administratif Atsem Adjoint technique (ouvrier	Sau sein des pes de fonctions gane délibérant Emplois occupés ou fonctions exercées Filière administrative Rédacteur Secrétaire de mairie Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint technique (ouvrier Montant Montant 11 340 € Filière technique 11 340 €	Montant indivíduels annue des de fonctions cane délibérant Emplois occupés ou fonctions exercées Montants planchers annuels minimum retenus par l'organe délibérant Filière administrative Rédacteur Secrétaire de mairie Adjoint administratif Atsem 11 340 € O € Adjoint technique (ouvrier 11 340 € O €	

Il ajoute que les montants relatifs à l'IFSE ainsi que toutes les autres dispositions de la délibération du 12 avril 2024 restent inchangés.

Il précise que le projet devra être soumis au Comité Social Territorial pour avis avant d'être soumis une nouvelle fois à la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- rend un avis favorable aux changements des plafonds individuels annuels du CIA comme décrits ci-dessus et autorise M. le Maire à demander l'avis au Comité Social Territorial.



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-Lès-SAVERNE

2025.01.31.05 - Assurance prévoyance des agents

M. le Maire expose à l'assemblée la note du Centre de Gestion concernant la participation obligatoire de la collectivité à la prévoyance santé des agents à compter du 01/01/2025.

Il indique que cette participation est fixée au minimum à 7 euros.

Il demande à Mme READY de quitter la salle.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- fixer la participation de la commune à 15 € (quinze euros),
- d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion.
- autorise M. le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents pour la mise en place de cette prévoyance.

2025.01.31.06 - Budget 2024 : analyse dépenses et recettes

M. le Maire présente le tableau des dépenses et des recettes 2024 (investissement et fonctionnement).

Les documents ont été remis à chaque conseiller.

Il rappelle l'importance de cette présentation qui facilitera l'élaboration du budget 2025 prévue lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Il passe en revue les lignes budgétaires nécessitant des commentaires et explications particuliers.

2025.01.31.07 - Régularisation d'acquisition LGV EST

M. le Maire informe que la SNCF Réseau souhaite régulariser les cessions ou acquisitions de terrains rendues nécessaires pour la construction de la ligne LGV Est.

Elle propose deux promesses d'acte d'adhésion à expropriation pour les parcelles cidessous. Il est précisé que la commune se substitue à l'association foncière dissoute.

- section 9 / parcelle n°261 au lieu-dit Sandfeld (131 m²):
- section 9 / parcelle n°264 au lieu-dit Sandfeld (21 m²) : prix 71,82 € pour les deux parcelles
- section 7 / parcelle n°170 au lieu-dit Heid (1082 m²) : prix 431,55 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer ces promesses d'actes d'adhésion à expropriation.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

2025.01.31.08 - Subvention exceptionnelle

M. le Maire informe les conseillers que le club-house du FCE (partie cuisine) a fait l'objet de dégâts des eaux courant 2024. L'assurance a proposé un forfait d'indemnisation de 5 409 €. En contrepartie, avec l'accord du maire, le FCE s'est engagé à procéder aux réparations des dégâts. La somme de 5 409 € a bien été versée par l'assurance à la commune.

M. le Maire propose en conséquent de reverser ce montant sous forme de subvention au FCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- émet un avis favorable au versement de cette subvention d'un montant de 5 409 €.

2025.01.31.09 - Solidarité Mayotte

M le Maire rappelle la catastrophe qui a frappé MAYOTTE. Il interroge l'assemblée sur le versement d'un don de solidarité et rappelle que l'Amicale des Maires de France propose aux communes de participer aux actions de solidarité envers Mayotte par un versement libre soit à la Protection Civile, soit à la Croix-Rouge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- rend un avis favorable pour un versement de 500 € à la Protection Civile.

2025.01.31.10 - Délégations du Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- Salle festive:

- → le marquage au sol du parking reste à faire
- → divers travaux de menuiserie ont été effectués
- → la tireuse à bière a été réparée

- Vestiaires du FCE :

- → la subvention de 20 000 € de la LAFA a été perçue mais pas encore celle de la DETR
- → la date de l'inauguration n'est pas encore fixée, la demande de proposition de dates a été faite au FCE et à l'ALLIANCE du TREFLE

- Travaux rue Saint-Michel:

Le SDEA était sur place pour vérifier le réseau d'assainissement.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

- Anniversaires:

Les élus se sont rendus chez Mmes Charlotte BALTZLI (87 ans), Monique CLAUSS (90 ans), et chez M. René ADOLFF (80 ans).

Ils ont également rendu visite au couple KIEHL pour leurs noces de diamant.

Ciné Cubic de Saverne :

Une réunion avec les communes de la région de Saverne aura lieu prochainement afin de faire le point sur l'avenir du cinéma.

- Compteurs LINKY:

Le déploiement des compteurs LINKY va démarrer en avril 2025.

- Lavoir Nord:

Les travaux de réparation de l'affaissement sont programmés semaine 6.

Visite Sous-Préfet :

Reçu le 13 novembre 2024 – Versement DETR Vestiaires abordé ainsi que projet Rue St-Michel.

- Eglise:

- → intervention du jeune LORIS auprès du maire, expliquée
- → lecture de sa lettre faite et commentée

- Vente du RAPPè :

M. le Maire revient sur le dossier. Un débat intense s'en est suivi. M. le Maire reprendra contact avec M Dossmann.

2024.01.31.11 - Rapport des commissions

Mme Myriam VIX rappelle aux conseillers que le nettoyage de la salle festive aura lieu le samedi 8 février à 8h30.

Le carnaval des enfants aura lieu le mercredi 5 mars, il faudra prévoir une réunion.

2024.01.31.12 - Divers

BON d'ACHAT:

- M. le Maire rappelle les services rendus par Mme Sonia FROHN, conseillère municipale,
- il propose de la remercier par la remise d'un bon d'achat de 300 €.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vu la délibération du 25 février 2022 fixant la catégorie de bénéficiaires de bons d'achat et les montants maximum,
- rend un avis favorable pour ce bon d'achat de 300 €.

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal n'a pas été fixée, et la séance a été close à 22h30.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

La secrétaire de séance : Mme Muriel ARON

Le Maire Alfred INGWEILER François SCHNELL 1^{er} adjoint au Maire

Myriam VIX 2^{ème} adjointe au Maire

Céline PINTO
Conseillère Municipale

Muriel ARON Conseillère Municipale Benjamin BALTZLI Conseiller Municipal

Absente Donne procuration à Mme Myriam VIX

Jacky KUNTZ Conseiller Municipal Richard ROBERT Conseiller Municipal Sonia FROHN Conseillère Municipale

Perrine LUDWIG Conseillère Municipale

Absente
Donne procuration à
M. Benjamin BALTZLI

Michèle PARISOT-MULLER Conseillère Municipale

Absente
Donne procuration à
M. Alfred INGWEILER

Stéphane POUVIL Conseiller Municipal

Nicolas STEPHAN Conseiller Municipal

Patrick BLANCHONG Conseiller Municipal